

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 3^e jour du mois de décembre 2024 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent		Absent
			Présentiel	Via TEAMS	
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X		
	Christopher Huard-Lamothe	Membre parent – District 2	X		
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3		X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X		
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X		
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X		
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X		
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X		
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X		
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X		
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X		
	Poste vacant	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	--	--	--
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X		
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X		
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans	X		
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X		
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X		
	Julie Gabrielle Morin	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X		
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X		
	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines	X		

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA24-466 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Listes et actes d'établissements
5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
6. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
7. Liste des services éducatifs dispensés par les centres FP & FGA
8. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves
9. États financiers et rapport des vérificateurs externes
10. Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025
11. Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs
12. Abrogation de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles et désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité
13. <u>Reclassifications</u>
13.1. Magasinier, classe 1 – Régulier menant à la permanence – 31 h 30 sem. – Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA
13.2. Analyste en informatique – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons - Siège social à East Angus
13.3. Analyste – profil organisation scolaire – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Siège social à East Angus
14. Personnel de soutien – Changement de statut – Nouvelle convention collective – Créations et abolitions de postes en entretien ménager – Écoles de la Voie-Lactée, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et de la Source
15. Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Demande de dispense

Reddition de comptes
16. Rapport du directeur général et points d'actualité
Points d'information
17. Plan d'engagement vers la réussite – Suivi du plan d'action
18. <u>Comptes rendus de rencontres</u>
18.1. Comité de gouvernance et d'éthique – 1 ^{er} octobre et 19 novembre 2024
18.2. Comité des ressources humaines – 8 octobre 2024
18.3. Comité de vérification – 12 novembre 2024
18.4. Comité d'engagement pour la réussite – 4 octobre 2024
19. Calendrier - Comité de travail du CA 2024-2025
20. État des mandats des administrateurs
21. Vacance au CA – Membre de la communauté – Catégorie « Personne issue du milieu communautaire et culturel »
22. Évaluation annuelle du fonctionnement du CA - Échéancier et sondage
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
23. Levée de la séance
24. Prochaine séance : mardi 25 mars 2025 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA24-467 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2024

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2024 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

CA24-468 – Listes et actes d'établissement 2025-2026 - Adoption

Considérant les dispositions des articles 39, 100 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la délivrance des actes d'établissement des écoles et des centres du centre de services scolaire;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et les commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) que le conseil d'administration délivre, à chaque école et centre, un acte d'établissement, tel que reproduit dans le document CA410-2024-2025-005 en annexe au présent procès-verbal;
- b) que ces actes d'établissement prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2025;
- c) que la liste des établissements soit établie telle que reproduite dans le même document CA410-2024-2025-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

CA24-469 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 - Adoption

Considérant les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'établissement, chaque année, d'un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu :

- a) d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, tel que reproduit dans le document CA410-2024-2025-006;
- b) que ce plan soit transmis par la secrétaire générale à chaque municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement situé dans le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

CA24-470 - Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice des services de l'enseignement;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, tel que reproduit en annexe CA425-2024-2025-004 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA24-471 - Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice générale adjointe;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre, tel que reproduit en annexe CA425-2024-2025-005 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA24-472 - Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Adoption

Considérant les dispositions des articles 4 et 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus sur le sujet;

Considérant que la période d'inscription est fixée du 3 au 7 février 2025;

Sur la proposition de madame Daphnée Lebrun, il est résolu d'adopter le document intitulé « Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons », tel que reproduit en annexe CA425-2024-2025-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA24-473 - États financiers et rapport des vérificateurs externes

Considérant que le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration;

Considérant que la secrétaire générale a donné un avis public de la date, de l'heure et du lieu de cette séance;

Considérant que le directeur général a publié un résumé de l'état financier;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu d'accepter le dépôt des états financiers et du rapport de vérification produits pour l'exercice financier 2023-2024 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout tel qu'il appert desdits états financiers joints en annexe CA430-2024-2025-003 au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

CA24-474 - Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025

Considérant la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que cette directive a pour but de préciser les obligations des organismes publics, dont le Centre de services scolaire, concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que le Centre de Services scolaire doit adopter un plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle pour chaque année financière;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la recommandation du comité de vérification ;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année financière 2024-2025, tel que reproduit en annexe CA440-2024-2025-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

CA24-475 - Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* nécessitant une révision du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant les travaux tenus avec le comité de gouvernance et d'éthique ainsi que les recommandations en découlant;

Considérant les consultations tenues en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, joint en annexe CA415-2024-2025-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

CA24-476 - Abrogation de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles et désignation d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*;

Considérant que cette loi prévoit l'abrogation de la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* par les employés ainsi que la fonction de responsable du suivi des divulgations;

Considérant la nécessité de désigner désormais un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) de confirmer l'abrogation de la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles en date du 30 novembre 2024;
- b) de désigner Me Annie Garon, directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications, à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité, le tout conformément au terme de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1

CA24-477 - Reclassification – Magasinier, classe I – Régulier, menant à la permanence – 31 h 30 min/sem. – Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée par monsieur Pierre Lapointe qui occupe présentement un poste d'appariteur, au terme duquel il souhaite être classé dans la classe d'emploi de magasinier;

Considérant l'analyse faite par le service des ressources humaines qui démontre que les tâches du poste détenu par monsieur Pierre Lapointe correspondent aux tâches de Magasinier classe I;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

Sur la proposition de madame Daphnée Lebrun, il est résolu de :

- a) procéder à la reclassification du poste d'appariteur détenu par monsieur Pierre Lapointe à titre de magasinier classe I de la catégorie d'emploi du personnel de soutien, poste régulier menant à la permanence 31 h 30 min/sem. au sein du Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA, et ce, rétroactivement au 6 mai 2024, date de dépôt de la demande;
- b) modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2024-2025 (CA435-2023-2024-005), adopté le 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

CA24-478 - Reclassification – Analyste en informatique – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Siège social à East Angus

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée par monsieur Carl Lafond qui occupe présentement un poste de technicien en informatique, classe principale, au terme duquel il souhaite être classé dans la classe d'emploi : analyste en informatique ;

Considérant l'analyse faite par le service des ressources humaines qui démontre que les tâches du poste détenu par monsieur Carl Lafond correspondent aux tâches d'analyste en informatique;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de :

- a) procéder à la reclassification du poste de technicien en informatique détenu par monsieur Carl Lafond, à titre d'analyste en informatique au sein du siège social du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à East Angus, et ce, rétroactivement au 3 juillet 2024, date de dépôt de la demande;
- b) modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2024-2025 (CA435-2023-2024-005) et le plan d'effectifs du personnel professionnel 2024-2025 (CA435-2024-2025-004), adoptés le 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

CA24-479 - Reclassification – Analyste – profil organisation scolaire – Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Siège social à East Angus

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée par madame Mélanie Boulet qui occupe présentement un poste de technicienne en administration – profil organisation scolaire, au terme de laquelle elle souhaite être classée dans la classe d'emploi d'analyste – profil organisation scolaire;

Considérant l'analyse faite par le service des ressources humaines qui démontre que les tâches du poste détenu par madame Mélanie Boulet correspondent aux tâches d'analyste;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu de :

- a) procéder à la reclassification du poste de technicienne en administration – profil organisation scolaire, détenu par madame Mélanie Boulet, au poste d'analyste – profil organisation scolaire au sein du siège social du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à East Angus, et ce, rétroactivement au 12 juin 2024, date de dépôt de la demande;
- b) modifier en conséquence le plan d'effectif du personnel de soutien 2024-2025 (CA435-2023-2024-005) et le plan d'effectifs du personnel professionnel 2024-2025 (CA435-2023-2024-004), adoptés le 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

CA24-480 - Personnel de soutien – Changement de statut – Nouvelle convention collective - Créations et abolitions de postes en entretien ménager – Écoles de la Voie-Lactée, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et de la Source

Considérant qu'avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la convention collective du personnel de soutien, les postes en entretien ménager ci-après décrits étaient des postes considérés « réguliers permanent avec des avantages en nature » et que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de ladite convention collective, ils sont devenus des postes de type « réguliers ne menant pas à la permanence avec des avantages monnayables »;

Considérant qu'une analyse approfondie des routines de travail d'entretien ménager pour les écoles de la Voie-Lactée, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et de la Source a été effectuée par le technicien en entretien ménager et qu'une recommandation d'ajout d'heures a été formulée;

Considérant que ces ajouts d'heures font en sorte que les postes visés maintiennent leur statut permanent;

Considérant que les mesures transitoires se terminent le 3 janvier 2025 et qu'il y a lieu de régulariser la situation avant cette date;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu :

- a) de créer un poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 25 h/sem. à l'école de la Voie-Lactée;
- b) de créer un poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 25 h/sem. à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;
- c) de créer un poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 22 h 30 min/sem. à l'école de la Source;
- d) d'abolir le poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 20 h/sem. à l'école de la Voie-Lactée;
- e) d'abolir le poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 20 h/sem. à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;
- f) d'abolir le poste de concierge, classe II, personnel de soutien, régulier menant à la permanence de 21 h 40 min/sem. à l'école de la Source;
- g) de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2024-2025 (CA435-2023-2024-005), adopté le 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

CA24-481 - Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Demande de dispense

Considérant l'embauche de Me Marie-Hélène Gauthier, à titre d'avocate au service du secrétariat général, suite à l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel par le conseil d'administration le 21 mai 2024 (résolution CA24-415);

Considérant que cette avocate sera œuvrera en fonction exclusive au sein du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la possibilité pour le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons d'obtenir, conformément au règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec une dispense d'assurance responsabilité professionnelle, à condition que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons se porte garant, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Hélène Gauthier, avocate, dans l'exercice de ses fonctions;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de déclarer que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Marie-Hélène Gauthier, avocate, dans l'exercice de ses fonctions au sein du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout conformément au règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, tel qu'il appert de la documentation jointe en annexe CA415-2024-2025-003 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

Rapport du directeur général et points d'actualité

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2024-2025-007 du présent procès-verbal.

Il entretient également les membres en lien avec divers sujets d'actualité : gel d'embauche, cibles PQI, francisation, DEP APED – suspension des inscriptions.

Madame Kim Rousseau joint la rencontre à 20 h 15.

Points d'informations

17.

Plan d'engagement vers la réussite – Suivi du plan d'action

Un document portant sur le suivi du plan d'action du Plan d'engagement vers la réussite est présenté aux membres par le directeur général.

18.1

Comptes rendus de rencontres – Comité de gouvernance et d'éthique – 1^{er} octobre et 19 novembre 2024

Le président de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

18.2

Compte rendu de rencontre – Comité des ressources humaines – 8 octobre 2024

Le président de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

18.3

Compte rendu de rencontre – Comité de vérification – 12 novembre 2024

Le président de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

18.4

Compte rendu de rencontre – Comité d'engagement pour la réussite – 4 octobre 2024

La directrice des services de l'enseignement et du transport fait une synthèse des travaux en cours.

19.

Calendrier – Comité de travail du CA 2024-2025

Le calendrier des rencontres 2024-2025 des comités de travail du CA est déposé aux membres pour leur information.

20.

État des mandats des administrateurs

Un document sur l'état des mandats des administrateurs est déposé aux membres pour leur information, afin de favoriser le dépôt de candidatures dans le cadre du processus électoral.

21.

Vacance au CA – Membre de la communauté –

Catégorie « Personne issue du milieu communautaire et culturel »

La secrétaire générale informe les membres que ce poste n'est toujours pas comblé. Conséquemment un nouvel appel de candidatures sera effectué dans le cadre du processus global d'élection qui débutera en janvier 2025.

22.

Évaluation annuelle du fonctionnement du CA – Échéancier et sondage

La secrétaire générale dépose aux membres l'échéancier et informe les membres qu'un sondage leur sera transmis via courriel à ce sujet sous peu.

Période de questions réservée au public

N/A

23.

Levée de la séance

À 20 h 30, sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, la séance est levée.

23.

Prochaine séance

Le mardi 25 mars 2025 à 19 h.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale